

## LES INVASIONS BIOLOGIQUES UN PROBLÈME MAJEUR EN MILIEU TROPICAL INSULAIRE, L'EXEMPLE DE LA SITUATION À LA RÉUNION

par Thomas **Le Bourgeois**<sup>1</sup>, Stéphane **Baret**<sup>2</sup>, Dominique **Strasberg**<sup>2</sup>

(note présentée par Jacques Maillet)

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui reconnues comme l'un des plus grands fléaux pour la diversité biologique indigène. La Réunion fait partie d'un des 25 «hotspots» de biodiversité recensés à l'échelle mondiale. Cette île, localisée dans le sud-ouest de l'Océan Indien, possède les écosystèmes forestiers les mieux conservés de l'Archipel des Mascareignes (30% de sa superficie en végétation indigène encore intacte). Cependant, après trois siècles de colonisation humaine, plus de 2000 espèces végétales ont été introduites, 628 se sont naturalisées et 62 sont reconnues comme envahissantes. Les conséquences de ces invasions portent sur l'extinction d'espèces endémiques rares, l'uniformisation des paysages, des habitats et des flores par la formation de peuplements denses oligospécifiques. A La Réunion, le seul coût de lutte et de restauration contre ces plantes s'élevait, en milieu forestier, à 2,6 millions de francs en 1997/98. Même si le problème de ces espèces est signalé sur l'île dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle, il n'est officiellement perçu que dans les années 80. Il se traduit en 1991 par une hiérarchisation des problèmes des plantes envahissantes à La Réunion. En 1997, démarrent les deux premiers programmes de recherche sur la lutte contre *Rubus alceifolius* et *Ligustrum robustum* var. *walkeri*.

Les programmes de recherche actuels portent essentiellement sur l'étude de l'invasibilité des milieux naturels ou leur degré de résistance aux invasions biologiques. Néanmoins, une recherche scientifique ne portant que sur les processus d'invasion biologique ou la mise en œuvre de moyens de lutte ne peut résoudre ce problème que de façon ponctuelle. Aussi, une stratégie globale de gestion du problème des espèces exotiques envahissantes à l'échelle de La Réunion est en train de se mettre en place. Cette démarche s'appuie sur les travaux internationaux, notamment ceux du «*Global Invasive Species Programme*». Il s'agit d'organiser et de coordonner les actions aux différentes étapes des phénomènes d'invasion. La prévention, étape majeure de limitation des invasions, permet d'éviter l'essentiel des introductions d'organismes vivants. Cette prévention nécessite une information régulière de la population et des professionnels sur les risques dus à l'introduction d'organismes vivants en milieu insulaire. Elle se traduit par des analyses de risque et l'établissement de listes d'espèces interdites. La détection précoce des espèces récemment introduites et en cours d'installation, à partir d'un réseau d'observation. Elle sera suivie d'une analyse de risque permettant de statuer sur l'espèce et d'engager des actions rapides de lutte et d'éradication lorsque la distribution est limitée. Les espèces exotiques largement répandues feront l'objet d'une analyse d'impact afin de hiérarchiser leur degré de nuisibilité et d'engager des études plus fines sur les moyens de lutte intégrée (mécanique, chimique, biologique..) à mettre en œuvre à plus long terme. L'ensemble des informations acquises sur les espèces exotiques envahissantes devront être synthétisées et rendues accessibles à tous, décideurs politiques, gestionnaires, contrôleurs, législateurs, scientifique, pour permettre des actions coordonnées contre les phénomènes d'invasion biologique à l'échelle de l'île.

---

<sup>1</sup> Cirad Réunion.

<sup>2</sup> Université de La Réunion.